

Offre réservée aux particuliers du 15/09/16 au 15/12/16

JOYEUX ANNIVERSAIRE!

Daikin Altherma

**10
POMPES
À CHALEUR
REMBOURSÉS!***
ou **100€ TTC
REMBOURSÉS!***

10ans

Daikin Altherma

DAIKIN

Le confort a de l'avenir

www.altherma10ans.fr

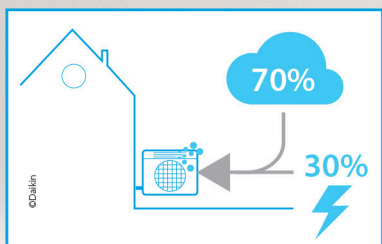
*Jeu avec obligation d'achat, pour tout achat et installation d'une pompe à chaleur Daikin Altherma, effectués entre le 15/09/2016 et le 15/12/2016, réservé aux 500 premiers dossiers validés. Tirage au sort le 27/01/17 de 10 participants pour le remboursement de l'achat et de l'installation d'une pompe à chaleur air/eau Daikin Altherma dans la limite de **13000€ TTC** ou d'une pompe à chaleur Daikin Altherma Hybride dans la limite de **8000€ TTC**. Un remboursement forfaitaire de 100€ TTC est prévu pour les 490 autres participants. Inscription jusqu'au 16/01/17. Une seule participation par foyer. Modalités et règlement complet sur www.altherma10ans.fr et chez les installateurs qualifiés RGE.

POUR LE 10^{ème} ANNIVERSAIRE D'ALTHERMA, C'EST VOUS QUI ALLEZ ÊTRE GÂTÉ.

Lancée en 2006, la pompe à chaleur Daikin Altherma équipe aujourd'hui plus de 140 000 foyers en France. La raison de ce succès est simple : beaucoup plus économique que les solutions traditionnelles, la pompe à chaleur Daikin Altherma assure chauffage et eau chaude sanitaire, pour un confort inégalé.

UNE TECHNOLOGIE ÉCONOMIQUE.

Pompes à chaleur Air/Eau. Votre confort tout compris.



La pompe à chaleur Air/Eau prélève les calories présentes dans l'air extérieur pour les restituer sous forme de chaleur dans votre intérieur via un circuit d'eau. Elle produit également votre eau chaude sanitaire pour un confort total. Jusqu'à 70% de la chaleur produite par une pompe à chaleur est gratuite car elle provient de l'air extérieur, une source libre et infinie.

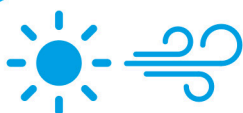
UNE TECHNOLOGIE ÉCO-FRIENDLY.



Préservation de l'équivalent de quatre fois la surface de la ville de Paris en forêts.



Réduction des émissions de CO₂ de 1,5 million de tonnes.



Production de 12 000 GWh d'énergies renouvelables.

**POUR TOUT ACHAT D'UNE POMPE À CHALEUR DAIKIN ALTHERMA,
LES 500 PREMIERS DOSSIERS VALIDÉS POURRONT OBTENIR :**

- Le remboursement de leur pompe à chaleur et de son installation.
10 gagnants seront tirés au sort.
OU
- Un remboursement forfaitaire de 100€ TTC pour les 490 autres participants.

POUR TENTER VOTRE CHANCE, IL VOUS SUFFIT DE :

1

Réaliser l'achat et l'installation d'une pompe à chaleur Daikin Altherma à un installateur (qualifié RGE), **entre le 15/09/16 et le 15/12/16.**

2

Compléter votre dossier de participation **avant le 16/01/17 :**

- Sur le site **altherma10ans.fr.**
OU
- En envoyant par courrier le coupon-réponse ci-après, dûment rempli à l'adresse suivante :

**Opération DAIKIN - Altherma 10 ans
Cedex 2987
99298 Paris Concours**

3

Joindre à votre dossier les pièces justificatives suivantes avant le 16/01/17 :

- Votre devis signé entre le 01/09/16 et le 01/12/16.
- Votre facture datée entre le 15/09/16 et le 15/12/16.
- Votre relevé d'identité bancaire (IBAN/BIC).
- Le N° de série de l'unité extérieure Daikin Altherma installée.
- La copie de la qualification RGE de l'installateur.

**10 POMPES À CHALEUR REMBOURSÉES
OU 100€ TTC REMBOURSÉS,
VOUS ALLEZ ÊTRE GÂTÉS!**

BULLETIN RÉPONSE



À remplir lisiblement et à retourner avec toutes les preuves d'achat demandées avant le 16 janvier 2017 à l'adresse stipulée ci-dessus, cachet de la Poste faisant foi, ou à renseigner sur **www.altherma10ans.fr** avant minuit.

Madame Monsieur

Nom :

Adresse :

Code Postal : [] [] [] [] [] Ville :

Téléphone : [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] []

Email :@.....

Ces informations sont destinées à la société Daikin pour le traitement de la présente opération. Conformément à la loi N° 78-17 du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification ou d'opposition pour motifs légitimes en vous adressant au service marketing de la société DAIKIN AIRCONDITIONING France. Tous les champs sont obligatoires pour participer.

DAIKIN, LE SPÉCIALISTE DE LA POMPE À CHALEUR



Fondé au Japon en 1924, Daikin est le spécialiste de votre confort thermique depuis plus de 90 ans.

Daikin innove constamment pour améliorer la performance de ses produits et contribue ainsi à faire évoluer le marché de la pompe à chaleur grâce à sa maîtrise totale de la production, de la recherche et du développement.

De nombreux gages de qualité, tels NFPAC, attestent de la fiabilité des produits Daikin.

Plus de 97% des utilisateurs Daikin recommandent la marque*.

* Etude réalisée par téléphone par l'agence The Links, du 9 au 16 février 2016, auprès de 301 personnes constituant un échantillon représentatif des clients particuliers ayant installé une pompe à chaleur Daikin. L'échantillon est construit selon la méthode des quotas.

- Une seule participation par foyer est acceptée.
- Les frais de participation ne sont pas remboursables.

- Le règlement de l'opération est déposé à l'étude de Maître Sandrine Manceau, huissier de justice au 130, rue Saint-Charles, 75015 Paris. Ce règlement est consultable sur le site : www.altherma10ans.fr

Votre installateur Daikin

INFORMATIONS LIÉES À L'ACHAT DE VOTRE POMPE À CHALEUR

Votre installateur :

Code Postal : [][][][][] Ville :

Date de signature du devis : [][][][] 2 | 0 | 1 | 6 | Date de facture : [][][][] 2 | 0 | 1 | 6 |

Référence produit (unité extérieure) :

Numéro de série : [][][][][][][][][][][][][][][]

Montant total de la facture en € TTC :

IBAN/BIC (coordonnées bancaires) :